



TABLEAU D'UTILISATION DE L'EMBLEME DU PATRIMOINE MONDIAL

Ce tableau a été élaboré sur la base du Chapitre VIII des *Orientations et des Directives de l'UNESCO de 2007 sur l'utilisation du nom, de l'acronyme et du logo et des noms de domaines UNESCO pour l'internet* (Résolution 34C/86).

Rappel des répartition et délégation d'autorité en matière d'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial conformément au Chapitre VIII des *Orientations*:

Para. 262:

« Le Comité du patrimoine mondial est responsable de déterminer l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et de la formulation de la politique régissant son utilisation ».

Para. 276:

« Les autorités nationales peuvent accorder l'utilisation de l'emblème à une entité nationale, à condition que le projet, qu'il soit national ou international, se rapporte uniquement à des biens du patrimoine mondial se trouvant sur le même territoire national. La décision des autorités nationales devrait être dictée par les Orientations et Principes. »

Para. 278:

Toute autre demande doit être adressée au Directeur du Centre du patrimoine mondial, autorisé à accorder l'utilisation de l'emblème conformément aux Orientations et Principes.

Pour les cas non prévus, ou non suffisamment prévus par les Orientations et Principes, le Directeur renvoie la question au/à la Président(e) qui, pour les cas les plus difficiles, pourrait souhaiter renvoyer la question au Comité pour décision finale.

Rappel concernant l'utilisation du logo combiné et de l'emblème seul:

Para. 262:

Depuis l'adoption par le Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2007, des *Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO*, l'utilisation de l'Emblème du patrimoine mondial combiné au logo de l'UNESCO est fortement encouragée, lorsque c'est possible. Cependant, l'utilisation de l'Emblème du patrimoine mondial seul reste possible, en accord avec les présentes *Orientations* et le tableau d'utilisation (Annexe 14 des *Orientations*).

Rappel concernant la Charte graphique :

La Charte graphique du logo de l'UNESCO est consultable ici:
<http://www.unesco.org/new/fr/name-and-logo/graphics/>

Conformément au préambule du Chapitre VIII des *Orientations*, l'emblème du patrimoine mondial peut être décliné dans n'importe quelle couleur ou taille.

Les logos fournis en format électronique par les entités concernées (selon le tableau de répartition d'autorité ci-après) et ne peuvent être modifiés en aucune manière par les utilisateurs.

Il est obligatoire pour les utilisateurs de soumettre les maquettes des projets portant le logo à l'entité ayant autorisé l'usage du logo pour validation avant production.

Définition de l'utilisation commerciale :

La vente de biens ou services comportant le nom, l'acronyme, l'emblème et/ou un nom de domaine Internet de l'UNESCO, associé à l'emblème du patrimoine mondial, à des fins principalement lucratives est considérée comme « utilisation commerciale » aux fins des Orientations. Toute utilisation de ce type doit être expressément autorisée par le/la Directeur/trice général(e), dans le cadre d'un arrangement contractuel précis (définition adaptée des Directives de l'UNESCO de 2007. Art III.2.1.3).

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

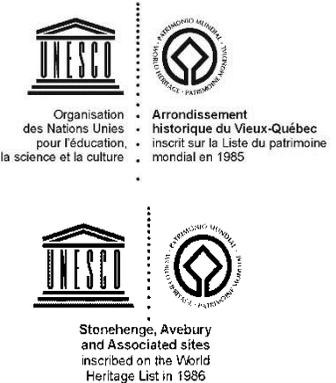
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de logo que le Centre du PM peut utiliser	Utilisation du logo par le Centre du PM autorisée par	Le Centre du PM peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que le Centre du PM peut autoriser	
Centre du patrimoine mondial (pour contenu à dimension internationale)					
1) Publications 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Documents de travail 5) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) pour événements spéciaux 6) Fournitures	Logo UNESCO/Convention du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	État partie hôte d'une session du Comité	Logo UNESCO/Convention du patrimoine mondial	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Convention du patrimoine mondial</p>
1) Publications 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Documents de travail 5) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) pour événements spéciaux 6) Fournitures	Logo UNESCO/Centre du patrimoine mondial	Utilisation statutaire			 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p>

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Centre du patrimoine mondial (pour contenu à dimension internationale)	Type de logo que le Centre du PM peut utiliser	Utilisation du logo par le Centre du PM autorisée par	Le Centre du PM peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que le Centre du PM peut autoriser	Logo utilisé et/ou autorisé par le Centre du PM
1) Publications 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (espace limité: stylos, porte-clefs etc.) pour événements spéciaux 5) Fournitures	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	1) Autorité de gestion du site du patrimoine mondial 2) État partie hôte d'une session du Comité	Emblème du patrimoine mondial	
Session du Comité du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	Utilisation statutaire	État partie hôte d'une session du Comité	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Centre du patrimoine mondial (pour contenu à dimension internationale)	Type de logo que le Centre du PM peut utiliser	Utilisation du logo par le Centre du PM autorisée par	Le Centre du PM peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que le Centre du PM peut autoriser	Logo utilisé et/ou autorisé par le Centre du PM
Partenariats avec des entités extérieures (secteur public et privé)	Logo UNESCO/Centre du patrimoine mondial avec texte "Avec le soutien de", "En coopération avec", ou "En partenariat avec"	Utilisation statutaire	Entités dans le cadre d'accords contractuels	Logo UNESCO/Centre du patrimoine mondial avec texte "Avec le soutien de", "En coopération avec", ou "En partenariat avec"	
	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec logo et/ou texte du partenaire	Utilisation statutaire		Logo UNESCO/patrimoine mondial avec logo et/ou texte du partenaire	
					

COMMISSIONS NATIONALES OU AGENCES					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (pour contenu à dimension nationale)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x) [nom du pays]"	Utilisation statutaire	Autorités gouvernementales locales et autorités de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x) [nom du pays]"	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Belgique</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
1) Site internet, medias sociaux, applications, etc. lorsque que l'espace est limité 2) Produits de communication comme élément graphique ou lorsque l'espace est limité 3) Fournitures 4) Tout autre cas approprié conformément aux <i>Orientations</i>	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 ou

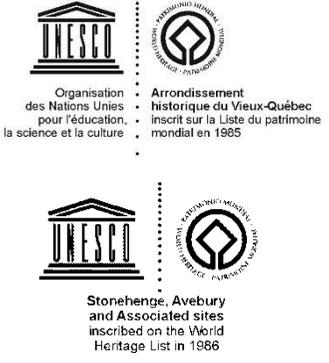
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneau et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	 <p>Le texte en-dessous du nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer « inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en » par « patrimoine mondial depuis »</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 <p>ou</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en/au(x) [nom du pays]"	Directeur général de l'UNESCO	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Côte d'Ivoire</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire			Entité nationale
Session du Comité du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	Centre du patrimoine mondial	La/les autorité(s) organisatrice(s)	Logo UNESCO/patrimoine mondial + "XXe session du Comité du patrimoine mondial"	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>39^e session du Comité du patrimoine mondial</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
1. Commission nationale (suite)	Type de logo que la Commission nationale peut utiliser	Utilisation du logo par la Commission nationale autorisée par:	La Commission nationale peut autoriser l'utilisation à:	Type de Logo que la Commission nationale peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par la Commission nationale
Patronage d'événements ou activités uniques liés au patrimoine mondial (ex: conférence, publication ou production audio-visuelle de niveau national et local)	/	/	Entités organisatrices	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "Sous le patronage de la Commission nationale xxx pour l'UNESCO"	 <ul style="list-style-type: none"> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Sous le patronage de la Commission nationale Xxxxxx pour l'UNESCO
Partenariat lié au patrimoine mondial avec des organisations nationales	/	/	Organisation nationale ayant établi un partenariat avec la Commission nationale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "Avec le soutien de" ou "En coopération avec la Commission nationale de xxx pour l'UNESCO" ou "En partenariat avec la Commission nationale de xxx pour l'UNESCO"	 <ul style="list-style-type: none"> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Avec le soutien de la Commission nationale de Xxxxxxxx pour l'UNESCO

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (pour contenu à dimension nationale)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en [nom du pays]"	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Côte d'Ivoire</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. lorsque l'espace est limité 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 ou

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneaux et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	 <p>Le texte en-dessous du nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer « inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en » par « patrimoine mondial depuis »</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire	Autorité de gestion du site du patrimoine mondial	Emblème du patrimoine mondial	 <p>ou</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
2. Agence - Autorité nationale désignée (suite)	Type de Logo que l'agence peut utiliser	Utilisation du Logo par l'agence autorisée par	L'agence peut autoriser l'utilisation à	Type de Logo que l'agence peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'Agence
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec le texte "patrimoine mondial en / au(x)... nom du pays"	Directeur général de l'UNESCO	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial en Belgique</p>
	Emblème du patrimoine mondial	Utilisation statutaire			/

AUTORITE DE GESTION D'UN SITE DU PATRIMOINE MONDIAL					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (pour contenu relatif au site)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures 6) Plaque, drapeau, bannière	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			 <p>Le texte en-dessous du nom du site est optionnel.</p> <p>Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en" par "patrimoine mondial depuis".</p>

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, medias sociaux, applications, etc. lorsque que l'espace est limité 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, porte-clefs, stylos, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Plaque, drapeau, bannière	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale ou agence ou Centre du patrimoine mondial	/	/	 ou

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
Signalétique routière, autoroutière	Choix du logo en fonction du type de panneau et de son emplacement: Logo UNESCO/patrimoine mondial complet ou simplifié avec mention du nom du site en dessous	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Arrondissement historique du Vieux-Québec inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985</p>  <p>Stonehenge, Avebury and Associated sites inscribed on the World Heritage List in 1986</p> <p>Le texte sous le nom du site est optionnel. Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en" par "patrimoine mondial depuis".</p>
	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	Logo utilisé/autorisé par l'autorité de gestion
Utilisation commerciale	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site	Directeur général de l'UNESCO	/	/	 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Arrondissement historique du Vieux-Québec inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985</p> <p>Possibilité de remplacer "inscrit sur la Liste du patrimoine mondial" par "patrimoine mondial depuis".</p>
	Logo du patrimoine mondial	Commission nationale			/

Cas particulier: sites en série ou étendus comprenant différents éléments/monuments/lieux

Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
	Type de logo que l'autorité de gestion peut utiliser	Utilisation du logo par l'autorité de gestion autorisée par	L'autorité de gestion peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que l'autorité de gestion peut autoriser	
Autorité de gestion d'un site du patrimoine mondial (suite)					
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication 3) Site internet, médias sociaux, applications, etc. 4) Produits de communication (t-shirts, sacs, parapluies, porte-clefs, stylos, etc.) non commerciaux, pour événements spéciaux 5) Fournitures 6) Plaque, drapeau, bannière	Logo UNESCO/patrimoine mondial spécifique au site précédé de la mention « Xxx [Nom de l'élément/monument /lieu], partie de »	Commission nationale ou Centre du patrimoine mondial			Xxxx, partie de  Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993

ORGANISATIONS CONSULTATIVES (ABs)					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Organisations consultatives (ABs)	Type de logo que les ABs peuvent utiliser	Utilisation du logo par les ABs autorisée par:	Les ABs peuvent autoriser l'utilisation à	Type de logo que les ABs peuvent autoriser	Logo utilisé/autorisé par les ABs
1) Publications non commerciales 2) Matériels de communication non commercial 3) Site internet 4) Fournitures non commerciales	Logo UNESCO/Convention du patrimoine mondial	Centre du patrimoine mondial			
1) Publications 2) Matériels de communication 3) Site internet 4) Fournitures	Logo du patrimoine mondial	Centre du patrimoine mondial			

PATRONAGES					
Utilisation et propos	Utilisation		Autorisation		Illustration
Patronage			Directeur général de l'UNESCO peut autoriser l'utilisation à	Type de logo que le Directeur général de l'UNESCO peut autoriser	Logo utilisé et/ou autorisé
Activités uniques (Conférences, expositions, festivals, publications ou productions audiovisuelles)			Autorités organisatrices	Logo UNESCO/patrimoine mondial avec texte "Sous le patronage du patrimoine mondial"	 <p>Sous le patronage du</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Patrimoine mondial</p>